

Index Egalité Professionnelle 2022 – Société SONELOG

Objectifs de progression

Conformément à la loi, SONELOG a défini des objectifs de progression aux indicateurs de l'Index relatif à l'Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes ayant été publié au titre de l'année 2022.

Objectifs de progression aux indicateurs de l'Index pour lesquels la note maximale n'a pas été obtenue :

Indicateurs de l'Index Egalité Femmes/Hommes	Note obtenue (Année 2022)	Objectif de progression	Note cible
Ecart de rémunération	36 / 40	+ 1 point	37 / 40
Ecart de taux d'augmentation de salaire	10 / 20	+ 10 points	20 / 20
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0 / 10	+ 5 points	5 / 10